



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2021-10

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2021-10-13-00001 - arrêté prolongeant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles fixée par l'arrêté n° 2018-80 du 11 mai 2018 modifié par l'arrêté n°2020-120 du 28 mai 2020 (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-13-00001

arrêté prolongeant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles fixée par l'arrêté n° 2018-80 du 11 mai 2018 modifié par l'arrêté n°2020-120 du 28 mai 2020

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2021 - 130

prolongeant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles fixée par arrêté n° 2018-80 du 11 mai 2018 modifié par arrêté n°2020-120 du 28 mai 2020

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021.

CONSIDÉRANT que, dans l'attente de la finalisation de la nouvelle composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles, il convient, à titre exceptionnel, et dans l'intérêt de l'offre en santé publique, de prolonger le mandat de la commission, dans sa composition actuelle, jusqu'au 30 octobre 2021 afin qu'elle puisse se réunir dans le cadre de la procédure de la création d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » de cent places à implanter dans le département de Seine Saint-Denis ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le mandat des membres permanents de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles, fixé par arrêté n° 2018-80 du 11 mai 2018 du Directeur général de l'Agence régionale Ile-de-France et modifié par arrêté n°2020-120 du 28 mai 2020, est prolongé jusqu'au 30 octobre 2021.

ARTICLE 2 : Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Pascale ESTECAHANDY, Coordinatrice technique nationale du programme "Un chez-soi d'abord", Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement ;

- Madame Caroline NIGON, Responsable accompagnement social et populations spécifiques, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.
- Catherine ESPINASSE, Cheffe du Service Hébergement et Accès au Logement (SHAL) UDHL93/SHAL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France.

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Madame Martine FRAGER BERLET, Représentante des usagers à l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques.

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Madame Isabelle CHABIN-GIBERT, Médecin référent Cohésion sociale-Précarité ;
- Monsieur Abbas MROUDJAE, Responsable département Prévention et Promotion de la santé, Délégation Départementale des Hauts-de-Seine ;
- Madame Sabrina BELHADJ, Responsable département Prévention et Promotion de la santé, Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de Seine Saint-Denis.

ARTICLE 5 : Le Directeur de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER